



CLASSEMENTS DES ARBITRES - SAISON 2024/2025

D1 - D2 - D3 - D4 - D5 - AA D1 et AA D2 - U20

PROMOTIONNELS et ESPOIRS

JAD U17 – JAD U15



Ces classements sont établis conformément aux articles 20 et 23 du Règlement Intérieur de la Commission Départementale de l'Arbitrage validé par les Comités Directeurs des 29 août 2005, 26 août 2006, 17 août 2009, 23 août 2010, 27 août 2012, 23 septembre 2016 et 25 septembre 2017.

1) observations pratiques

Notes obtenues sur 20 des observations effectuées sur le terrain rapportées à un total de 440 points sauf arbitres D1 - D2 et D3 (classements au rang).

Pour les arbitres D4 – U20, seule la note de la saison en cours est prise en compte

Pour les arbitres- assistants, la moyenne est calculée sur les notes issues des fiches d'appréciation.

2) bonifications obtenues ou pénalités mises dans les différents critères

- **Questionnaire annuel** : 10 points si note supérieure à 15 sur 20, 6 points si note supérieure à 12 mais inférieure ou égale à 15 sur 20, 3 points si note comprise entre 10 et 12, 0 point pour note inférieure à 10 sur 20 ou questionnaire rendu hors délai. -10 points pour questionnaire non rendu.

- **Assemblée Générale annuelle** : 10 points si arbitre présent, 5 points si arbitre excusé dans tous les cas de figure (0 point si absences excusées 2 saisons), 0 point pour absence non excusée.

- **Stages – Formation (sauf D1)** : 5 points pour réussite au test physique, 5 points pour note obtenue au questionnaire du stage supérieure à 10 sur 20, 5 points pour présence au stage de sa catégorie (présence partielle ou arrivée tardive = 2,5 points).

Arbitres D1 : 5 points pour réussite test physique, **5 points pour note questionnaire stage supérieure à 12 sur 20**, 5 points pour présence au stage. *Arbitre absent au stage bonification plafonnée à 5 points si réussite test physique **et** note questionnaire supérieure à 12 sur 20.*

- **Assiduité** : Retrait de 3 points pour indisponibilité tardive (arrivée hors délai), retrait de 5 points si l'arbitre est excusé 3 fois ou plus au cours de la même saison, 10 points si absence à un match non motivée, -10 points par absence au match non excusée, 15 points si l'arbitre n'est pas représentatif de son club.

- **Administratif** : le retrait de points est de

2 à 5 points si feuille de match ou de frais mal rédigée

5 points pour un trop perçu sur frais

5 points par rapport envoyé (Commission de Discipline) hors délai

10 points pour absences non excusées à convocation des Commissions

10 points pour comportement répréhensible notamment les arbitres joueurs suspendus suite à une décision disciplinaire

3 points pour convocation devant la CDA

N.B. 1 : *Pour toutes les catégories sauf D1- D2 – D3, en cas d'égalité au classement, les arbitres ex-aequo seront départagés par la moyenne obtenue aux questionnaires maison et fait en stage.*

N.B. 2 : *Pour le classement au rang des arbitres D1, le total des bonus est ramené à un maximum de 5 points (détails mentionnés en bas de feuille du tableau de classement des arbitres D1).*

N.B. 3 : *Pour le classement au rang des arbitres D2, le total des bonus est ramené à un maximum de 3 points (détails mentionnés en bas de feuille du tableau de classement des arbitres D2).*

N.B. 4 : *Pour les catégories d'arbitres classés au rang (cf art.20 du RI CDA) :*

a) En cas d'égalité au classement dans une Poule, les arbitres ex-aequo seront départagés par le classement de l'observateur Référent préalablement désigné par la Commission de l'Arbitrage c'est-à-dire que l'arbitre le mieux classé sera retenu.

b) L'arbitre classé Major de chaque catégorie est celui qui a obtenu le plus de points au total dans l'une des deux Poules. En cas d'effectif déséquilibré d'une Poule à l'autre, le total des points est recalculé sur la base de l'effectif d'arbitres le plus élevé de l'une des Poules (règle de 3). Il en sera de même pour la suite du classement s'il fallait désigner un arbitre autre que le Major pour diriger la Finale de la Coupe de Lyon et du Rhône ou autres matchs de barrage par exemple

Afin de favoriser la promotion des meilleurs éléments vers l'élite du District voire à l'échelon Ligue, il existe une filière « Promotionnels et Espoirs » regroupant :

- Les arbitres « PROMOS » issus des catégories D1 et D2 (préparation à une éventuelle candidature en Ligue pour la saison 2024-2025). Les arbitres D2 concernés sont alors assimilés à des arbitres D1 à condition de suivre l'intégralité de la formation dispensée.
- Les arbitres « ESPOIRS » issus des catégories D2 - D3 et U20 sont assimilés à des arbitres D2 à condition de suivre le plan de formation du pôle « Espoirs » et d'être disponibles le dimanche pour arbitrer.
- Les arbitres « PROMOS » seront, en principe, observés quatre fois par une cellule d'observateurs dédiée à cette catégorie.
- Les arbitres « ESPOIRS » seront, en principe, observés trois fois par une cellule d'observateurs spécifiquement dédiée à cette catégorie.

Pour information, les arbitres Futsal n'ont pas été observés cette saison (pas de classement).